

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq le 19 mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 14 mai 2025

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, BRIANCEAU Aline, THURNE Dominique

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine
Mme BAZIL Marine
M. LOR Jean-Michel
Mme JARRY Alice
M. MARAIS Sébastien
ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

M. THURNE Dominique a été élu **secrétaire** de la séance.

OBJET : Convention entre la commune et le SYDEV pour la rénovation des boules de 1^{ère} génération et/ou à fort taux de panne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SYDEV accompagne les collectivités adhérentes en programmant la **rénovation** du parc d'éclairage public, **concernant** les boules de 1^{ère} génération et/ou à fort taux de panne. Le montant des travaux s'élève à 23 551 €, la participation communale est de 7 065 €.

Vu le rapport,

Vu la nécessité de rénover le parc de l'éclairage public,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Approuve** la rénovation des boules de 1^{ère} génération et/ou à fort taux de panne,
- **Approuve** la **convention** entre la Commune et le SYDEV pour l'**opération** dénommée ci-dessus, dont la participation communale est fixée à 7 065 €,
- **Précise** que les crédits sont **inscrits** au budget,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les **signatures**
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 20/05/2025
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 20 MAI 2025
Publié et/ou notifié le